

Mouvement de la naturalisation.—En 1931, on comptait au Canada 1,122,695 individus nés à l'étranger, contre 890,277 en 1921, 752,732 en 1911 et 278,449 en 1901; ceux d'entre eux qui étaient naturalisés se dénombraient respectivement par 614,971 (54.78 p.c.), 514,179 (57.75 p.c.), 344,557 (45.77 p.c.) et 153,908 (55.27). D'où il suit que les aubains sont tombés de 408,175 en 1911 à 376,098 en 1921, c'est-à-dire de 5.66 p.c. à 4.28 p.c. de la population totale. En 1931, ils avaient augmenté à 507,724, soit 4.89 p.c. du total. Le groupe le plus considérable de ceux-là est constitué par les gens nés aux Etats-Unis, bien que par groupes continentaux les Européens soient plus nombreux. Le premier a diminué de 374,022 en 1921 à 344,574 en 1931. Mais quant au total de la population née à l'étranger, il se trouve considérablement augmenté par l'influx d'immigrants européens. Le rapport de la population née aux Etats-Unis et naturalisée au total de la population née aux Etats-Unis a par contre augmenté de 63.63 en 1921 à 72.44 en 1931, alors que pour les Européens il a baissé de 57.88 à 49.13.

Section 9.—Langue parlée et langue maternelle.

Langues officielles.—Le recensement de 1931 a relevé 1,322,370 personnes parlant les deux langues officielles du Canada, 6,999,913 parlant l'anglais, 1,779,338 parlant le français et 275,165 incapables de parler l'anglais ou le français.

La population du Canada parlant l'une, les deux ou aucune des langues officielles du Canada, classifiée par origines raciales est indiquée dans un tableau à la page 127 de l'Annuaire de 1936.

Langue maternelle.—A la page 127 de l'Annuaire de 1936 on trouvera un tableau des langues maternelles de la population totale du Canada, par provinces.

Section 10.—Population rurale et urbaine.

Pour les fins de recensement, les populations des cités, villes et villages constituées en municipalités sont classifiées comme urbaines et celles des autres localités comme rurales. Ainsi, la différence entre les deux catégories est une distinction de status légal provincial et non pas de volume ou chiffre de population habitant un territoire défini. Comme les lois des diverses provinces diffèrent les unes des autres au point de vue de la population requise pour l'incorporation d'une localité en municipalité urbaine, la ligne entre ce qui constitue, d'une part, une population urbaine et, de l'autre, une population rurale n'est pas uniforme par tout le Dominion, en autant qu'il s'agit d'agglomérations comparables les unes aux autres. Dans la Saskatchewan, par exemple, il suffit qu'un district de 640 acres ou moins ait une population de 50 âmes pour avoir droit d'être incorporé en village, alors que dans l'Ontario un village ne peut être érigé comme tel à moins d'avoir une superficie de 500 acres habitées par 750 personnes.

Un tableau publié à la page 149 de l'Annuaire de 1934-35 donne la population rurale et urbaine, par sexe et province, et divise les centres urbains formés en corporation en deux groupes, savoir, de moins de 1,000 habitants, de 1,000 et plus, ce qui permet d'établir une comparaison plus étroite que celle du tableau 17. La population des centres urbains ayant moins d'un mille habitants accuse une diminution si l'on prend le Canada dans son ensemble, mais accuse une augmentation dans les provinces de l'Île du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie Britannique. Dans le tableau 17, vous trouverez des statistiques indiquant la croissance de la population rurale et urbaine, respectivement, par provinces, depuis